



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-65

Séance du 13 octobre 2023

Date de convocation : 09/10/2023 L'an 2023, le 13 octobre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle d'animation de la résidence Schweitzer.

Présents : 11/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme
CABANNE ; M. PIERRE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme BLET ; Mme
DARIES à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme SERRA ; M. FLEISCH et M. OREAL.

Tome 1 - N°23-65 - OBJET : Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – juin, juillet et août 2023.

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours du mois de juin, juillet et août 2023.

| | Aides CASF | Pour rappel, en 2022 | Aides alimentaires d'urgence | Pour rappel, en 2022 | Familles hébergées par le CCAS | PV Exceptionnels |
|-------------------------|--------------|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Mai 2023 | 18 588,47 € | 22 679,95 € | 870 € | 895 € | 809,28 € | - |
| Juin 2023 | 16 457,21 € | 14 829,56 € | 1 325 € | 1 175 € | 2 786,97 € | - |
| Juillet 2023 | 18 554,15 € | 13 249,31 € | 1 330 € | 895 € | 1 856,35 € | - |
| Août 2023 | 16 250,01 € | 14 741,07 € | 1 060 € | 905 € | 218,63 € | 40 € |
| Cumul Année 2023 | 137 820,05 € | 133 732,43 € | 9 485 € | 8 320 € | 18 495,61 € | 270 € |

Le nombre de dossiers présentés en CASF continue de baisser (en moyenne - 12 % par commission en comparaison de 2022), ce qui provoque de ce fait une diminution du volume d'aide alimentaire octroyée.

Toutefois, et en parallèle, les aides aux impayés d'énergie augmentent fortement (+ 161 % en juin, + 132 % en juillet et + 226 % en août par rapport à l'année dernière) et la fréquentation du Restaurant Voltaire, en hausse, crée mécaniquement une augmentation des montants car la valorisation de l'aide allouée par le CCAS pour chaque repas peut aller jusqu'à 8,76 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration entérinent ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,


Rachel MOUSSOUNI

